



AU FIL DES JOURS

28 février 2015 N° 99

AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR),

Rappel : CONGRES de la FNAR ET UFR-RG le 1^{er} et 2 avril à Sète



Les adhérents des associations affiliées à la FNAR et à l'UFR-rg qui résident dans la région sont chaleureusement invités à participer à ce temps fort de la vie de nos fédérations et à ce rassemblement convivial.

Au cours des échanges, le point sera fait en particulier sur l'avancée de la réflexion dans les domaines de la retraite, de la santé et de l'autonomie.

Nous vous attendons nombreux.

RETRAITES

Agirc/Arrco

Le 17 février, la première séance de reprise des négociations entre le Medef et les syndicats n'a pu que mettre en évidence un désaccord, semble-t-il quasi-total, sur les pistes qu'ils proposent respectivement pour rétablir l'équilibre des comptes des deux régimes.

Seules de nouvelles dates (20 mars, 7 avril, 27 mai) ont été choisies pour confronter à nouveau leurs points de vue avant celle, de principe, du 15 juin à laquelle des mesures applicables au 1er janvier 2016 seront annoncées. D'ici là, la CFR s'efforcera d'obtenir toute information fiable sur les résultats de chacune de ces réunions afin de pouvoir réagir si nécessaire, sans délai et par les moyens appropriés.

FNAR
Tél. 01 40 58 15 00
fnar.asso@wanadoo.fr
www.fnar.info

83/87 avenue d'Italie – 75013 PARIS

UFR
Tél. 01 43 42 09 37
ufr@wanadoo.fr
www.retraites-ufr.com

La Commission Retraites a modifié en conséquence son propre calendrier de réunions de façon à bénéficier chaque fois de ce qui filtrera de la réunion la plus récente des partenaires sociaux. Elle a aussi défini comme suit sa position sur les principales pistes proposées par les négociateurs :

- **Fusion des deux régimes** : comme la Cour des comptes, la CFR juge qu'il n'y a pas d'alternative crédible à la fusion pour éviter une amputation des pensions Agirc en 2018. Elle rappelle cependant que seul le remplacement de l'ensemble des régimes français par un système de retraite universelle peut garantir pérennité et équité.
- **«Clause plancher»** : la CFR est farouchement hostile à l'abandon d'une clause qui interdit de réduire les pensions en cas de sous-indexation de 1 point quand l'inflation est inférieure à 1%. Il ne saurait être question de pénaliser ainsi le seul secteur privé et tout particulièrement ses petites retraites.
- **Recul de l'âge de départ à 64 ans**: comme les calculs de la Cour des comptes le montrent, un tel recul, progressif, « est la seule alternative à des baisses substantielles de pensions et à des hausses de cotisations pénalisant le pouvoir d'achat des retraités, celui des salariés ainsi que la compétitivité de l'économie ». La CFR continue évidemment de défendre cette solution qui, en l'absence de toute autre, repousserait à environ 2028 l'assèchement des réserves Agirc/Arrco cumulées. Elle souligne encore à ce sujet qu'un système de retraite systémique permettrait à tout salarié, dans une fourchette d'années obligatoirement compatible avec l'équilibre financier de ce système, de choisir sa date de départ en acceptant une retraite majorée si départ retardé ou rabaissée si départ avancé.
- **Abattements temporaires pour départ avant 67 ans** (proposition Medef). Une décote permanente de 1 % serait appliquée en cas de départ avant 67 ans, mais une décote plus lourde dépendant du choix de l'âge de départ rendrait celle-ci temporaire et de toute façon limitée à 67 ans. Il ne serait pas acceptable de laisser le seul secteur privé pénaliser ainsi les petites retraites et notamment celles des femmes.
- **Hausse des cotisations employeur /employé** : Les pertes de pouvoir d'achat pour les actifs et de compétitivité pour les entreprises, rendent cette solution inopportune puisque néfaste à l'activité économique.
- **Abaissement de 60 % à 54% des taux de réversion Agirc et Arrco** : La CFR ne peut que s'opposer à cette régression aux dépens des personnes âgées pénalisant encore une fois les seuls retraités du privé. Elle accepterait en revanche de discuter d'un alignement complet de tous les régimes sur des conditions éliminant en particulier le plafond de ressources pour le calcul de la réversion CNAV.

COR

La CFR va solliciter une entrevue avec Pierre-Louis Bras remplaçant le président Raphaël Hadas-Lebel.

La Commission Santé de la CFR s'est réunie le 11 février.

Au-delà de l'examen de la circulaire ministérielle d'application des contrats responsables, la commission santé a débattu sur **les enjeux, pour les retraités, de l'évolution du paysage de l'assurance complémentaire santé (AMC)**, liée à la mise en œuvre de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) qui se traduira par des accords dans les entreprises pour les salariés du privé. Les retraités ne sont pas concernés par l'ANI et risquent d'être pénalisés au niveau des tarifs des assurances complémentaires santé.

Il est envisagé d'organiser une rencontre de la CFR avec la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française) pour débattre de cette question.

A la faveur de la clôture des comptes 2014 de la sécurité sociale, la commission s'est émue du **transfert sur la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) des déficits** enregistrés. Nous allons donc faire supporter aux générations futures nos insuffisances de gestion ! Il devient urgent que nous prenions des initiatives pour dénoncer ces pratiques et faire des propositions concrètes.

L'actualité sur le **projet de loi santé** a été présentée. Les travaux en cours pour faire évoluer le texte qui suscite une forte opposition des médecins, entraînent un report de son examen par le Parlement. La commission estime opportun que la CFR se manifeste sur cette importante réforme : rencontre des responsables des professionnels de santé, expression de notre point de vue dans la presse nationale, en tant

qu'usagers du système de soins.

Les propositions de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) dans son rapport publié en fin d'année 2014, visant à réaliser des **économies de gestion en assurance maladie** obligatoire et complémentaire par des réformes structurelles, ont suscité des commentaires sur la pertinence de la méthode envisagée pour y parvenir..., même s'il est évident que les organismes concernés ont l'obligation de la performance de gestion et de l'efficacité de leur fonctionnement.

Informée du développement des **programmes PRADO (programmes d'accompagnement du retour à domicile après une hospitalisation)** de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), la commission va faire effectuer auprès des adhérents des associations et mouvements de retraités regroupés au sein de la CFR la plus large diffusion des services proposés.

La commission santé a examiné les principaux éléments de la **proposition de loi sur la fin de vie**. Sur ce sujet difficile et délicat, il est souhaitable que des représentants de la CFR participent au débat aux côtés du CISS. Lorsque le texte sera stabilisé, la commission s'est engagée à diffuser des informations concrètes aux retraités sur les notions de droit à une sédation profonde, les directives anticipées et la personne de confiance.

Enfin diverses **actions engagées par le CISS** ont été présentées : prise en charge des appareils de régulation des apnées du sommeil, étude sur l'observance des traitements par les malades chroniques...

Prochaines réunions les 21 mai et 24 septembre 2015.

AUTONOMIE

16/02 Commission Autonomie

La réunion de la commission Autonomie a été consacrée essentiellement à la préparation de l'audition de la CFR par la Commission des Affaires Sociales du Sénat qui a eu lieu le 19 février à propos du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement.

Le groupe a examiné également les propositions d'amendements à ce projet portées par les associations et organisations représentatives des retraités et des personnes âgées du 2° collège du CNRPA.

Ces propositions rejoignent largement les positions de la CFR, notamment sur le périmètre de la compensation de la perte d'autonomie, la composition et le fonctionnement des instances prévues par la future loi.

19/02 Audition de la CFR au Sénat

Les rapporteurs au Sénat du projet de Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement - MM. Labazée et Roche - ont auditionné le 19 février la CFR, Générations Mouvement et l'UNRPA. La CFR était représentée par Pierre Erbs, François Bellanger et Jean-Pierre Garcia. Sylvain Denis participait également à la réunion au titre du 2ème collège du CNRPA.

Ce fut l'occasion pour la CFR de faire valoir ses positions en matière d'autonomie des personnes âgées. Il a notamment été rappelé que la CFR considère que toute barrière d'âge pour la compensation du handicap devrait être supprimée et qu'une même prestation devrait être attribuée quelle que soit l'origine du handicap.

La CFR a également déploré que la CASA destinée à financer les mesures prévues dans le projet de loi ait été détournée de son objet en 2013 et 2014 et s'est inquiétée de son utilisation en 2015, la loi ne devant vraisemblablement pas prendre effet avant le 1er janvier 2016.

L'audition a été également l'occasion de faire connaître la position de la CFR sur des points tels que le bénévolat des seniors, la maltraitance ou la représentation des personnes âgées et retraitées dans les nouvelles instances créées par la loi.

REPRESENTATIONS

6/2 - Collectif accessibilité

Ce collectif, composé essentiellement d'associations de personnes en situation de handicap, se réunit pour essayer de s'opposer à l'ordonnance en préparation sur l'accessibilité qui constitue sur certains points un retour en arrière. Des manifestations ont été organisées dans toute la France le 11 février, date anniversaire de la loi de 2005 sur le handicap. A Paris, 400 personnes se sont retrouvées devant l'Assemblée Nationale. Le collectif a rencontré plusieurs députés et il est probable que l'ordonnance sera amendée.

MM les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

REPRESENTATIONS (Suite)

À venir : 31/03 Défenseur des Droits : usagers des services publics

Le Défenseur des Droits entretient un dialogue régulier avec les acteurs de la société civile à travers la mise en place de "comités d'entente"

Il souhaite mettre en place un tel comité d'entente regroupant les organismes et associations représentatifs des usagers des services publics.

Sylvain DENIS a été sollicité pour représenter la FNAR dans ce comité d'entente qui tiendra sa première réunion le 31 Mars prochain. Il serait tout à fait souhaitable que des exemples de mauvais fonctionnements des services publics lui soient signalés à travers les associations membres de la FNAR et de l'UFR bien sûr. Nous avons là une occasion de tenter de remédier à des dysfonctionnements. Les résultats ne seront sans doute pas immédiats, mais faisons-nous entendre dans cette enceinte qui nous sollicite. Des résultats ont déjà été atteints et le Défenseur des Droits souhaite amplifier son action dans ce domaine.

CODERPA 13 – Une plaquette sur « les offres de services aux personnes âgées dans les Bouches du Rhône »

Nos représentants nous signalent une initiative intéressante du CODERPA 13 qui s'est attaché à évaluer la prise en compte du vieillissement de la population et de l'allongement de l'espérance de vie sur les politiques publiques et les transformations de certaines infrastructures.

Dans tous les départements, de multiples offres de services sont mises à disposition des personnes âgées (centres hospitaliers, maisons de retraites, aides à domicile, prestations diverses), elles sont coûteuses et la précarité des personnes âgées ne cesse de croître. Ces offres de services sont-elles à proximité des personnes en ayant besoin ? S'adaptent-elles aux attentes et aux ressources financières des personnes âgées ?

Pour toutes ces raisons, le Coderpa 13 a confié à

une étudiante une étude soutenue comme mémoire de master II, dont de très larges extraits ont été mis sur le site : www.coderpa13.fr.

Cette étude, après une introduction sur les enjeux économiques, sociaux et politiques, se présente sous la forme de trois chapitres : « les institutions en charge des personnes âgées », « l'accessibilité géographique des offres de services » et « leur accessibilité financière ». Une annexe fournit les adresses de l'ensemble des structures d'accueil du département. Depuis sa publication en mai 2014, ce dossier est en tête des documents les plus visités du site.

La plaquette est consultable et téléchargeable sur le site www.coderpa13.fr rubrique « Nos actions/Les dossiers » <http://www.coderpa13.fr/-Les-dossiers>

Pensez à nous signaler vos changements d'emails.

VIE DES FEDERATIONS

17/02 CA de la FNAR et de l'UFR-rg

Les CA des deux fédérations se sont retrouvés pour une journée de travail

- **Séparément le matin** afin de préparer les assemblées générales statutaires et d'examiner les rapports d'activité d'orientation et financiers ainsi que les budgets prévisionnels

- **En commun l'après-midi** en vue d'arrêter le calendrier des différentes réunions de 2015, de faire le bilan des réunions des délégués régionaux le 08 et 14 octobre dernier, des Présidents des associations membres et des Responsables de communication le 09 décembre 2014 et de finaliser la préparation du congrès ; ils ont échangé sur le courrier des retraités et le moyen d'accroître encore le nombre des abonnés ; ils ont fait le point des divers partenariats. Il a été également question des négociations ARRCO-AGIR qui démarraient le même jour.

A... COMME ASSOCIATIONS

30/01- AG de l'ADRECAC

L'ADRECAC-CHAUSSON a tenu sa 38ème Assemblée générale en présence de Philippe MOUZÉ venu présenter les activités FNAR, UFR et CFR.

Un exposé sur les évolutions actuelles de la Mutualité a retenu l'attention des participants et au final, un diaporama rappelait les bombardements du 21 mars 1915 par les Zeppelins qui avaient frappé Asnières et un atelier des Usines Chausson.

Conclusion chaleureuse autour du verre de l'amitié et du repas animé par l'évocation des souvenirs d'une vie professionnelle bien remplie.

LES 12/02 et 19/02, LES ASSEMBLÉES ANNUELLES DE L'ARCEA*

Au cours du mois de février, deux sections importantes de l'ARCEA (ARCEA-Saclay et ARCEA-Pierrelatte) ont tenu leurs Assemblées annuelles, réunissant chacune entre 150 et 200 personnes :

- La première a eu lieu le 12/02 à l'Institut des Sciences et Techniques Nucléaires (Saclay), sous la présidence de Serge Palanque, suivie d'un exposé de Jacques Vayron Directeur du Centre CEA de Saclay, sur le plan d'aménagement du Campus Paris-Saclay dans le cadre duquel a été créée en 2014 « l'Université Paris-Saclay ». La réunion s'est achevée par une conférence remarquable de Pierre-Franck Chevet, Directeur de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, sur le programme de contrôle de la sûreté des installations et des centrales nucléaires françaises.
- La seconde Assemblée annuelle s'est tenue le 19/02 à la salle polyvalente de La Palud près de Pierrelatte, sous la présidence de Pascal Palermo. Parmi les nombreux exposés présentés, l'auditoire a particulièrement apprécié les interventions du représentant de la Direction d'AREVA Le Tricastin et celle de Gilles Bordier, Directeur-adjoint du Centre de Marcoule, sur les activités actuelles et futures de Marcoule et du CEA.

A ces deux réunions, le Bureau National de l'ARCEA était représenté par Jacques Penneroux, Président, ainsi que Marie-Noëlle Gaiffier, Secrétaire générale, Raymonde Boschiero, Trésorière générale et Jean-Louis Leblanc, représentant de l'ARCEA à la SMAPRI (MHN). Gérard Lucas, Vice-président de l'ARCEA qui représentait également l'UFR-rg, a fait un point sur la réforme des retraites 2013 et présenté le projet de loi 2014 sur l'autonomie en s'appuyant sur le premier rapport du Comité de suivi de la loi pour la première et celui du CISS** pour la seconde. Enfin, quelques informations ont été fournies sur les changements récents à la CFR, suite à l'élection de Pierre ERBS à la présidence de la Confédération avec effet du 1er janvier 2015.

*Association des Retraités du Commissariat à l'Energie Atomique

** Collectif Interassociatif Sur la Santé

Les 10 et 11/03 - COLLOQUE DE L'ADAL

L'ADAL (A la Découverte de l'Age Libre), association adhérente à la FNAR, organise son colloque annuel à Paris sur le thème "Vers une prévention partagée, une démarche participative pour développer la culture de prévention ».

URGENT :

Vous trouverez toutes les informations nécessaires en cliquant sur le lien <http://www.d-marche.fr/colloque-adal-2015-vers-une-prevention-partagee-une-demarche-participative-pour-developper-la-culture-de-prevention/>.

Vous pouvez également contacter Marion OSTER au 01 42 40 45 10.

Seniors France, une association pour les Individuels désirant rejoindre la FNAR ou l'UFR-rg

L'association poursuit les mêmes objectifs que les fédérations nationales. Ses adhérents sont informés par trois moyens: « Seniors France Actualités » (3 ou 4 fois par an), « Au Fil des Jours » (bulletin mensuel envoyé par Internet) et « Le Courrier des Retraités » revue de la FNAR et de l'UFR-rg à parution trimestrielle (un tarif préférentiel d'abonnement est accordé aux adhérents). Ils bénéficient également de l'ensemble des services offerts par les fédérations.

Pour contact ou adhésion
Seniors France - c/o FNAR - 83 avenue d'Italie - 75013 Paris
Tél 06 83 51 89 04 - cj.meyer@wanadoo.fr

Les responsables vous recevront mais uniquement sur rendez-vous.

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités » qui vous informera des dernières nouvelles sur les problèmes de retraite et autres articles variés sur des sujets intéressants les retraités.

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou la FNAR

-10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.